



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

PRÉFECTURE

Direction de l'action territoriale de l'Etat
Bureau du Développement Durable

Affaire suivie par Patricia Péniguet

patricia.peniguet@var.gouv.fr

☎ : 04 94 18 84 30

Fax : 04 94 18 84 38

Toulon, le 20 février 2017

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE
DE L'ACTIVITE DE NEGOCE OU DE COURTAGE DE DECHETS**

Le Préfet du Var,
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement (notamment ses articles L 541-8 et R 541-54-1 et suivants),
VU la déclaration de l'activité de négoce et courtage de déchets présentée par , la SARL COLLECTE-
ECO en date du 16 février 2017 .

DELIVRE

A : M. Eric REBMANN

Pour le compte de : SARL COLLECTE-ECO

Immatriculée : 811 788 769 000 24

dont le siège social est situé: 260, impasse lavoisier - 83 260 LA CRAU

récépissé de sa déclaration reçue le 16 février 2017 relative à son activité de négoce et courtage
de déchets dangereux et non dangereux :

Récépissé n° 83 NC 2017- **03** délivré le 20 février 2017 , valable 5 ans

Une copie de ce récépissé doit être conservée à bord de chaque engin de collecte ou de transport et
doit être présentée à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R
541-53 du Code de l'Environnement.

Pour le Préfet,
et par délégation,
L'adjointe au chef de bureau


Françoise JOANIN

Copie à :

- *Monsieur le Directeur Régional des Douanes et droits Indirects - 6 Boulevard du Château Double -
13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2*